



Le 5 juin 2020

**PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) – Pandémie COVID 19**  
**A compter du 8 juin 2020**

Suite aux directives gouvernementales sur les différentes étapes du déconfinement, la commune de Legé met en œuvre son plan de reprise d'activité (PRA) permettant une réouverture progressive des services municipaux au public.

Afin de préserver la santé des usagers et des agents, la Mairie de Legé pourra accueillir le public à compter du 8 juin 2020 aux horaires habituels et selon les modalités suivantes :

- L'accueil physique du public est limité à deux personnes dans le hall d'entrée.
- Des marquages et des affichages délimitent les espaces à respecter par le public et indiquent le sens de circulation (entrée et sortie).
- La porte d'entrée de la mairie est maintenue en position ouverte pour assurer la ventilation et éviter de toucher les poignées de porte. La sortie s'effectue par la salle des mariages.
- Le personnel reçoit le public en respectant toutes les consignes sanitaires (port de masque, distanciation d'un mètre entre l'utilisateur et l'agent, désinfection des espaces d'accueil...).
- Les usagers sont invités à utiliser leur propre stylo **ainsi que le gel hydroalcoolique qui leur sera proposé systématiquement. Le port du masque est préconisé.**

## **ETAT-CIVIL**

L'accueil du public sera assuré au rez-de-chaussée dans le bureau de l'Etat-Civil (maximum 2 personnes), ou dans la salle de réunion (si supérieur à 2 personnes) et dans la mesure du possible sur rendez-vous.

- Les usagers sont invités à utiliser leur propre stylo **ainsi que le gel hydroalcoolique qui leur sera proposé systématiquement. Le port du masque est préconisé.**

## **CCAS**

L'accueil sera assuré au rez-de-chaussée de la mairie dans la salle de réunion.  
Accès libre, sans rendez-vous.

- Les usagers sont invités à utiliser leur propre stylo **ainsi que le gel hydroalcoolique qui leur sera proposé systématiquement. Le port du masque est préconisé.**

## Urbanisme

À compter du 12 juin 2020, l'accueil sera assuré **uniquement sur rendez-vous le vendredi matin de 9h à 12h** au rez-de-chaussée de la Mairie dans le bureau de l'urbanisme.

- Les pétitionnaires sont invités à utiliser leur propre stylo **ainsi que le gel hydroalcoolique qui leur sera proposé systématiquement. Le port du masque est préconisé.**
- Pour toutes questions, un service est assuré par mail à l'adresse suivante : [ads@ccsudretzatlantique.fr](mailto:ads@ccsudretzatlantique.fr)

Thierry GRASSINEAU



Maire de Legé